

Le Colbac dénonce l'usage de l'argent public en faveur des corridas

Au cours d'une manifestation du 23 avril le COLBAC a avisé les badauds de l'utilisation de la municipalité pour les corridas. Des pancartes ont mis en avant le soutien financier de la mairie à la tauromachie et à fortiori à la SAS Betarra, entreprise privée sous-locataire des arènes et organisatrice des corridas. La présidente du COLBAC Sophie Maffre-Baugé évoque "les dépenses concernant l'achat de vaches à la manade Margé offertes aux élèves de l'école taurine de Béziers pour les spectacles de tienta, l'insertion de bâches publicitaires dans les arènes achetées à la SAS Plateau de Valras de Robert Margé, l'hébergement des toreros et de différentes personnalités du mundillo pendant la feria, la distribution des sorteos de la feria, un cocktail dinatoire dans les loges des arènes pour

stimuler les affaires entre les entreprises et le milieu taurin ou encore la gratuité exceptionnelle du musée taurin pendant la feria pour inciter les touristes à aller aux corridas ". Sophie Maffre-Baugé montre du doigt l'affiche municipale de la feria 2021 qui n'a mis en valeur que la tauromachie en occultant les autres attractions de la feria qui attirent pourtant de nombreux spectateurs. " C'est l'argent public qui assure la publicité des corridas organisées par Betarra à travers toute la région représentant. Par ailleurs, la municipalité subventionne la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois pour 15 000 € par an et verse une cotisation de 5 000 € par an à l'Union des Villes Taurines qui a pour mission la défense des corridas. Au lieu de servir l'intérêt général de Béziers, l'argent des Biter-



Argent public et souffrance animale ne font pas bon ménage

• Crédits : KC

rois sert directement la souffrance animale et les intérêts privés du mundillo. Robert Ménard reconnaît que les Biterrois sont majoritairement opposés aux corridas, mais il dépense leur argent pour soutenir des spectacles de tortures animales qui choquent l'opinion et nuisent à l'image de Béziers " évoque Sophie Maffre-Baugé. Le

Colbac a déposé un recours auprès du Tribunal pour faire annuler une délibération du Conseil municipal " une véritable faveur équivalente à 20 000€ consentie à la société Betarra sans que cette dernière n'ait fourni les justificatifs relatifs à son bilan financier de 2021 " rappelle la présidente.